

RÈGLEMENT DÉMONSTRATION / INITIATION 2025**ARTICLE 1.**

L'ASK

Organise le :

Une démonstration

Une initiation

Sur le circuit

Classé par la FFSA en catégorie

En date du

Numéro

Longueur

Homologué par

En date du

Sur la piste occasionnelle de (plan visé par la LK) :

ARTICLE 2.

L'ASK organisatrice s'engage à souscrire une police manifestation sportive pour la durée de cette démonstration / initiation

ARTICLE 3. CATÉGORIES

Le matériel utilisé est le suivant :

ARTICLE 4. PILOTES ADMIS

La démonstration est réservée aux licenciés FFSA titulaires d'une licence compétition en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.

L'initiation est réservée à des non licenciés. L'utilisation d'un matériel avec un embrayage est conseillée, karts à boîte de vitesse exclus.

ARTICLE 5. DÉROULEMENT

En aucun cas les démonstrations ne pourront revêtir un caractère de compétition et donner lieu à des essais qualificatifs, manches qualificatives, finales, proclamations de résultats. En aucun cas, l'initiation ne doit revêtir un caractère commercial de location de karts.

ARTICLE 6. ENCADREMENT

La démonstration et l'initiation seront obligatoirement encadrées par un licencié karting FFSA âgé au minimum de 18 ans le jour de la manifestation, et désigné par l'ASK organisatrice :

Nom et Prénom	Licence n°

Nombre de Postes de Commissaires

Nombre de Commissaires

Nombre d'extincteurs par poste

Type d'extincteur par poste

Nombre d'ambulances (conforme à l'Art. 2 de la réglementation médicale) :

Date et Visa de l'ASK

Date et Visa de la LK

Date et Visa de la FFSA